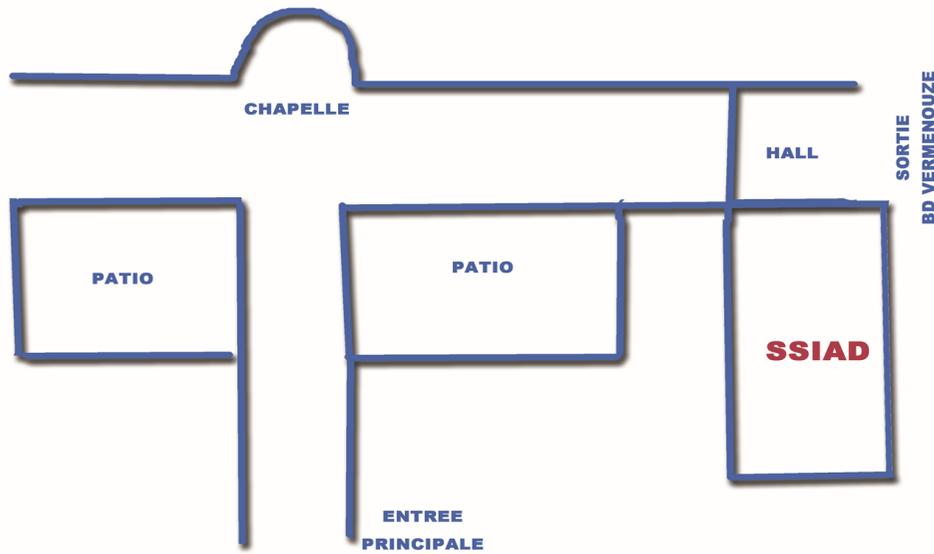


Où nous trouver au Centre Hospitalier de Mauriac ?

Nos bureaux sont situés :



CENTRE HOSPITALIER

Avenue Fernand Tallandier

BP 69

15200 Mauriac

Téléphone : 04 71 67 33 33

Messagerie : ssiad@ch-mauriac.fr

Contactez le SSIAD

Infirmier coordinateur

04 71 67 48 16

06 73 05 44 07

FAX : 04 71 67 49 16

Secrétaire

04 71 67 48 66

Personnel du SSIAD

04 71 67 48 17

avec répondeur



**SERVICE DE
SOINS INFIRMIERS
A DOMICILE**

Livret d'accueil

CENTRE HOSPITALIER MAURIAC

Le SSIAD c'est :

- Des soins infirmiers à Domicile
- Votre maintien à domicile favorisé

Décembre 2013—Réf Sous référence accréditation : OPC/FT/SAC/04

Nous vous demandons l'engagement de nous respecter.
Seul le respect mutuel garantit le dialogue.

Le mot du Directeur

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

- Il a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Dans le cadre de votre prise en charge et de vos droits, en tant que patient, sachez que le conseil des usagers et des familles est une instance consultative, dans laquelle des représentants des usagers vous représentent.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Dans ce livret,

Le SSIAD c'est Quoi ?	4
Qui peut bénéficier du SSIAD ?	4
Comment bénéficier du SSIAD ?	4
Pièces à fournir	5
Durée de la prise en charge	5
À Savoir	5
Carte des secteurs d'intervention du SSIAD	6-7
Prestations proposées par l'équipe du SSIAD	8
Prise en charge à 100 % par les caisses	9
Le SSIAD pour les patients Alzheimer	10-11
Où nous trouver au Centre Hospitalier de Mauriac ?	12
Contactez le SSIAD	12

Les patients Alzheimer pris en charge**• Création d'une équipe spécialisée**

La prestation est réalisée par un ergothérapeute avec deux assistantes de soins en gériatrie à domicile.

Ces professionnels travailleront en lien avec les médecins traitants. Au terme des séances prescrites, l'équipe spécialisée leur présentera le bilan de leurs interventions.

Composition de l'équipe spécialisée

Le SSIAD offre une prise en charge pluridisciplinaire.

- une infirmière coordinatrice : gestion des demandes d'admission et des admissions,

- un ergothérapeute : bilans, mise en place d'ateliers thérapeutiques et évaluations.

- deux assistants en gériatrie : animation des ateliers thérapeutiques au domicile, sur le secteur du SSIAD de Mauriac.

La prise en charge par le SSIAD comprendra de 12 à 15 séances de soins, d'accompagnement, ou de réhabilitation, réparties sur une période renouvelable tous les ans.



Le SSIAD pour les patients Alzheimer

Plan Alzheimer 2008 /2012

Le Plan Alzheimer prévoit un recours à de nouveaux professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles apparentés.

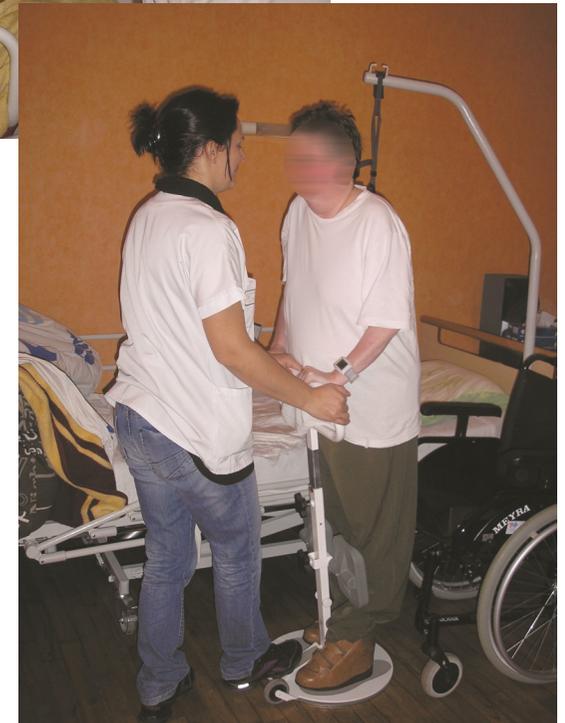
• Bénéficiaires

Cette nouvelle prestation s'adresse aux patients vivant à domicile et atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée. Un bilan d'adaptation du logement, des ateliers thérapeutiques au domicile, une stimulation cognitive seront mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie de ces personnes et de leur entourage.

• Modalités

Sur prescription médicale du médecin traitant ou du gériatre et/ou neurologue.

- dès le diagnostic de la maladie d'Alzheimer (ou présentant des troubles apparentés) ou durant l'évolution de celle-ci,
- dans des situations de crise (apparition de troubles du comportement).



Le SSIAD c'est Quoi ?

Le service de soins infirmiers à domicile a pour mission de :

- favoriser le maintien à domicile,
- différer l'entrée en institution,
- raccourcir le séjour en établissement sanitaire ou médico-social

Qui peut bénéficier du SSIAD ?

- Toute personne de plus de 60 ans.
- Toute personne handicapée de moins de 60 ans, reconnue MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Pour les autres cas, une dérogation de la caisse avec entente préalable.

Comment bénéficier du SSIAD ?

- **Vous devez en faire la demande** auprès du médecin hospitalier si vous êtes hospitalisé, ou de votre médecin traitant qui continue à suivre votre prise en charge.
- **Uniquement sur prescription médicale, après accord de l'IDE Coordinatrice.**
- **Prise en charge à 100% de la presta-**

En cas d'hospitalisation durant votre prise en charge par le SSIAD, merci de bien vouloir nous prévenir !

SSIAD

- **Des élèves aides-soignants** peuvent parfois accompagner les professionnels au domicile des patients.

Pour une meilleure prise en charge, des réunions pluridisciplinaires sont organisées mensuellement.



Les horaires de passage prévus peuvent être différés, en cas d'intempéries, d'urgences prioritaires ou de besoins de service. Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension.

Prise en charge à 100 % par les caisses

Sur prescription médicale, **sont pris en charge en location à 100 %** par votre caisse :

- un lit médicalisé électrique,
- un matelas de prévention d'escarres,
- un lève-malade,
- un déambulateur.

Sur prescription médicale, **sont pris en charge en achat à 100 %** par votre caisse :

- le fauteuil garde-robe
- les coussins anti-escarre (mousse, gel, air)

Sont à la charge des patients ou de leur famille :

- les matelas à eau
- les changes complets ou anatomiques

Prestations proposées par l'équipe du SSIAD

La prestation du SSIAD est prise en charge à 100% par les caisses. Aucune avance n'est demandée.

- **L'infirmièr(e)**⁽¹⁾ de votre choix effectue chez vous les soins infirmiers (pansements, injections...) prescrits par votre médecin
- **L'aide-soignant(e)** du SSIAD encadré par une infirmière ou un cadre infirmier, effectue les soins d'hygiène, de prévention et de confort :
 - * les soins de nursing : toilette, shampoing, bain de pieds, douche, entretien des ongles...

- * le lever du patient.
- * l'aide à l'habillage.
- * Le coucher si besoin.

Il est important de souligner que l'aide de la famille ou d'une tierce personne peut être demandée. Elle est parfois indispensable

- **D'autres professionnels** peuvent intervenir à votre domicile, en collaboration avec notre service : kinésithérapeute, aide ménagère, pédicure, ergothérapeute, psychologue, assistante sociale...

⁽¹⁾ Le SSIAD a passé une convention avec des cabinets d'infirmières.



Vos soins infirmiers, à domicile

tion du SSIAD par les caisses

Pièces à fournir :

- La prescription du médecin hospitalier ou de votre médecin traitant
- Votre carte vitale

Durée de la prise en charge

Votre durée de prise en charge par le SSIAD sera déterminée en fonction de votre état de santé.

À Savoir

Une **visite d'évaluation** sera effectuée, à votre domicile, par l'IDE coordonatrice + 1 membre de l'équipe, afin d'évaluer vos besoins et d'élaborer un plan de soins.

Un **contrat de prise en charge** vous sera délivré à cette occasion.

La loi de mars 2002 vous permet d'avoir **accès à votre Dossier médical**. Vous devez formuler votre demande par écrit auprès du Directeur de la compagnie de la photocopie d'une pièce d'identité. **Un questionnaire de satisfaction** vous sera envoyé par la suite.



Zone d'intervention du SSIAD



CARTE DES SECTEURS D'INTERVENTION DU SSIAD